

30 km de richesses à découvrir!



MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

**Politique d'encadrement et plan de travail de
la direction générale et des employés**

Municipalité de Preissac

Juillet 2018

1. Fondement

La politique d'encadrement de la direction générale et des employés s'appuie sur la mission de la municipalité de Preissac, notamment en ce qui a trait à l'importance d'offrir des services de qualité à ses citoyens.

2. Les principes directeurs

- Le respect du droit des citoyens à des services de qualité;
- Le maintien et l'amélioration de façon continue de la qualité des actes professionnels;
- La nécessité de l'implication de tous les acteurs;
- La nécessité d'assurer une gestion responsable des infrastructures et services, **tout en assurant un suivi.**

3. Objectifs

- Assurer le développement professionnel de la direction générale et des employés pour offrir des services de qualité;
- Soutenir le personnel dans ses actions en tenant compte du plan stratégique, des projets et orientations du Conseil municipal;
- Promouvoir les valeurs de formation, de développement, d'entraide, de coopération et d'apprentissage.

4. Rôles et responsabilités

L'employé :

L'employé supervisé est le premier responsable de son agir professionnel. Il a la responsabilité de :

- Contribuer au développement de la qualité des services et à l'atteinte des objectifs de l'organisation;
- Exprimer ses attentes face à l'organisation;
- S'engager dans une démarche de développement continu;

La direction générale :

La direction générale est responsable de la supervision du personnel sous son autorité. Elle a aussi la responsabilité de d'assurer de :

- La qualité des services offerts;
- **L'implantation du suivi des demandes du Conseil**
- **Promouvoir des idées ou solutions d'amélioration diverses auprès du Conseil**
- Faire connaître à l'employé les attentes de l'organisation et cela **selon le MAMOT**;
- S'informer des attentes de l'employé envers l'organisation;
- Valoriser l'employé dans l'exécution de son travail;
- Convenir avec l'employé des moyens d'améliorer les interventions **dans son travail**;
- Favoriser le maintien d'un climat positif et encourager le travail en collaboration; **ainsi qu'avec les élus.**

- **Être transparent auprès du Conseil**
- La saine gestion des finances et du matériel
- **Assurer un service à la clientèle efficace**

5. Plan de supervision de la direction générale

Afin de soutenir la direction générale dans ses actions, une rencontre hebdomadaire aura lieu entre la direction générale et la mairie. À partir de l'élaboration d'un plan de travail, les parties assureront un suivi des objectifs et orientations du Conseil municipal.

6. Entrée en vigueur

La présente politique est applicable à compter du jour de son adoption par le conseil municipal et remplace toute politique antérieure portant sur le sujet.

Stephan Lavoie, maire

Gérard Pétrin, directeur général